



ORDRE DES
PSYCHOÉDUCATEURS
ET PSYCHOÉDUCATRICES
DU QUÉBEC

Une présence qui fait la différence

LES PRIX DE L'OPPQ

Dans le but de souligner la pratique de certains membres de l'Ordre, leur contribution à l'avancement ou à la reconnaissance de la profession, c'est avec fierté que l'Ordre décerne quatre prix :

- deux prix soulignant une contribution de nature professionnelle;
- un prix pour une publication visant l'amélioration de la pratique;
- un prix pour une publication s'adressant au grand public;

Pour plus d'informations, veuillez consulter la [Politique d'attribution des prix et bourses](#).

Pour chaque Prix :

En plus des spécificités de chaque prix, votre présentation doit être accompagnée d'une **lettre d'introduction** d'une page, présentant sommairement votre réalisation et la raison pour laquelle vous la soumettez au jury.

Votre document doit être présenté à interligne et demi et en police Arial 12 pts.

La description de votre réalisation **ne doit pas excéder dix pages** et doit démontrer en quoi celle-ci a eu :

- de l'influence dans le milieu;
- des répercussions sur la pratique et sur l'amélioration des services;
- un effet sur la reconnaissance de la profession;
- du rayonnement auprès des décideurs et auprès du public.

Votre réalisation devra également démontrer de la **rigueur** et un côté **novateur** ou inédit. Votre candidature, accompagnée des documents requis, doit être reçue par l'Ordre avant le 15 mars. ***Si le 15 mars est un samedi ou un dimanche, la date pour recevoir les candidatures est le premier jour ouvrable suivant.***

Les documents doivent être soumis par courriel*, avec l'objet : OPPQ - Prix de l'Ordre, à gthermidor@ordrepsed.qc.ca.

Pour toute question relative aux prix, veuillez contacter Ghitza Thermidor, ps. éd., coordonnatrice au développement de la pratique et au soutien professionnel, à l'adresse gthermidor@ordrepsed.qc.ca.

*Veuillez noter que votre candidature doit pouvoir être remise en 5 exemplaires par la poste, sur demande de l'Ordre.



Prix de la relève

Objectif :

Ce prix vise à encourager le développement d'initiatives et de réalisations chez les **nouveaux membres**.

Critères :

- Vous devez compter sept années de pratique professionnelle ou moins depuis votre admission à l'Ordre.

Le projet présenté doit :

- être une production originale;
- avoir été réalisé à l'intention d'une clientèle, d'un groupe ou d'une équipe;
- contribuer à mieux faire connaître la profession et détenir un potentiel de retombées positives sur la pratique;
- être en lien avec le champ d'exercice.

Prix Publication grand public

Objectif :

Ce prix veut souligner une publication récente en lien avec le **champ d'exercice de la psychoéducation**. Cette publication peut prendre la forme d'un livre, d'un balado, d'une plateforme, etc.

Critères :

- La publication doit avoir été diffusée dans les deux années précédant la soumission de la candidature;
- La publication doit s'adresser au public en général;
- La personne autrice principale ou éditrice doit être membre en règle de l'Ordre.

Prix Dominique-Trudel

Objectif :

Ce prix veut souligner une publication récente qui vise **l'amélioration de la pratique et la rigueur** de celle-ci par le développement des connaissances.

Critères :

- La publication doit avoir été diffusée au cours des deux dernières années et s'adresser aux intervenants et intervenantes.
- La publication s'appuie sur les fondements de la psychoéducation.
- Une psychoéducatrice ou un psychoéducateur doit en être l'auteur ou autrice principal.e ou l'éditeur ou éditrice.



Prix Gilles-Gendreau

Objectif :

Ce prix vise à reconnaître une **approche**, un **programme** ou un **service** mis en place par un ou plusieurs membres de l'Ordre ou encore par une équipe multidisciplinaire composée d'au moins une psychoéducatrice ou un psychoéducateur, en réponse à un besoin identifié.

Critères :

- La réalisation du projet soumis doit être récente, c'est-à-dire accomplie au cours des cinq dernières années.
- La réalisation du projet soumis doit démontrer le leadership ou l'initiative d'une psychoéducatrice ou d'un psychoéducateur.

Le projet présenté doit :

- avoir été réalisé à l'intention d'une clientèle, d'un groupe ou d'une équipe;
- contribuer à mieux faire connaître la profession;
- détenir un potentiel de retombées positives sur la pratique;
- être en lien avec le champ d'exercice.

La présentation doit faire état de l'élaboration, de la mise en œuvre et de l'**évaluation du projet**, cette dernière pouvant prendre la forme d'observations ou de témoignages impartiaux.